

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA
DE LA VILLE D'AMIENS**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

4028511

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2019
Retour Préfecture : 04/06/2019

Séance du lundi 3 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 29/05/2019
Début de la séance : 17h36
Fin de la séance : 19h37
Nombre de votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A.VERRIER

Objet : 8 - Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2018 - 2021.

Membres présents : Mme VERRIER, M. GAY, Mmes DELOISON, HAMADI, M. LACOUR, Mmes LION-LEC, MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mmes FOURÉ, BERGER, MM. CASILE, DÈCLE, POLLAK, Mme LECLERCQ se sont excusés.

Le point n°3 a été traité après le point n°13.

Mme VERRIER a quitté la séance de 18h50 à 18h53 pour le vote du compte administratif (point n°6) et la séance a été présidée par M. LACOUR.

Mme NOMBO-BAYONNE est arrivée à 18h10 (point n°6). Mme MAKDASSI-FARKOUH a quitté la séance à 18h21 (point n°6). Mmes HAMADI, NOMBO BAYONNE et M. GAY ont quitté la séance à 19h07 (point n°3).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 3 juin 2019

Point n° 8

Objet : Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2018 - 2021.

Afin de compléter le Plan Départemental pour l'Insertion, le Conseil départemental a élaboré en concertation étroite avec les acteurs du territoire des Programmes Territoriaux d'Insertion (PTI) sur 3 territoires identifiés dont un pour le territoire Amiénois.

L'objectif est d'en coordonner la mise en œuvre au plus près des besoins des habitants, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et plus particulièrement pour Amiens renforcer l'accompagnement vers le retour à l'emploi des femmes isolées.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le Pacte pour le bien vivre à Amiens et son axe 4 Faire évoluer la gouvernance et les méthodes au service de l'innovation sociale

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion 2017-2021

Vu le Programme Territorial d'Insertion du Territoire Amiénois

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Pacte Territorial d'Insertion du Territoire Amiénois est approuvé.

Article 2 : La présidente est autorisée à signer le Pacte Territorial d'Insertion et tout acte s'y rapportant.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

Adopté à l'unanimité



Annie VERRIER

